

2018

# COHONS LES JARDINS SUSPENDUS

cahier de gestion

Ce cahier de gestion a été réalisé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.) de la Haute-Marne à la demande de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L.) Grand Est.

Conçue par Élise SORNIN, paysagiste au C.A.U.E., cette étude n'aurait pas été possible sans le soutien de l'équipe municipale de Cohons, en particulier de Mme Sylvie Baudot, maire de Cohons et de M. Jean-François Edme pour qui l'histoire de Cohons et des Jardins Suspendus n'a plus de secret.



Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Haute-Marne  
1, rue du Commandant Hugueny CS 62127  
52 905 CHAUMONT Cedex 9

Tel : 03 25 32 52 62

caue@haute-marne.fr



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
GRAND EST

*les Jardins suspendus de*  
**COHONS**

# SOMMAIRE

<b><u>I. Présentation générale</u></b>	<b>1</b>		
A. Le contexte naturel	1		
B. L'histoire locale	1		
<b><u>II. Historique</u></b>	<b>3</b>		
A. L'art des jardins au XIX <sup>ème</sup> siècle	3		
1. Le goût pour le pittoresque	3		
2. Le Pittoresque en Haute-Marne	4		
B. Histoire du site	6		
C. Historique des travaux réalisés	11		
1. Les terrasses	11		
2. le bois de Lahie	16		
3. Le parc des Escargots de pierre	19		
<b><u>III. Les constructions</u></b>	<b>21</b>		
A. La technique de construction en pierre sèche	21		
B. Les principaux types de dégâts constatés	24		
C. État des lieux, programme de restauration et d'entretien à long terme	24		
1. Le Clos de la Roche			
a. La Cabane de la biche	25	c. La cadole ou fausse grotte	27
b. Le Petit escargot	26	d. Le Fer à cheval	27
		e. La table	30
		f. Diverses constructions	34
		g. Les murs du Clos de la Roche	37
		h. Les zones nécessitant une exploration	37
		2. Le parc des Escargots de pierre	
		a. Le Grand escargot	40
		b. Le « Mastaba »	41
		c. Les murs	42
		d. Les escaliers	44
		e. L'aire de pique-nique	45
		f. « L'abri »	46
		g. Le bassin	47
		h. La grotte	49
		i. Le banc monolithe	50
		j. Les zones nécessitant une exploration	52
		3. Les Terrasses	
		a. Les terrasses	55
		b. Le Pavillon du billard	60
		c. Le passage de la Roche Percée	62
		d. Le kiosque et la table de pierre	64
		e. Les murs	65

f. Les escaliers	70		
g. Les viviers	75		
h. Les zones nécessitant une exploration	77		
i. Ouvrages divers	79		
<b>IV. Les compositions liées à des éléments naturels</b>	<b>79</b>		
A. Le pont de pierre	79		
B. L'Allée des charmes	80		
C. L'Allée des ifs	81		
D. Le parc des Escargots de pierre : l'escalier dans la falaise	82		
E. Le parc des Escargots de pierre : le labyrinthe	83		
<b>V. Les vues</b>	<b>86</b>		
A. Les principales vues	86		
B. Les interventions à pratiquer	92		
<b>VI. Les plantations</b>	<b>95</b>		
A. Généralités	95		
B. État des lieux	96		
C. Les interventions à pratiquer et l'entretien à long terme	97		
D. Les alignements préoccupants	102		
		E. L'entretien et la lutte biologique aux vergers	103
		<b>VII. L'ouverture au public</b>	<b>105</b>
		A. La mise en sécurité du site	105
		1. Le Chemin du ciel	105
		2. La terrasse aux Cèdres	105
		3. Le garde-corps de la Promenade du Belvédère	106
		4. Cas particulier : les escargots	107
		B. La mise en valeur du site	109
		1. Les entrées	109
		2. L'espace autour de la billetterie	112
		3. L'aire de stationnement	114
		C. La valorisation touristique du site	116
		1. Indiquer et renseigner	116
		<b>VIII. Les utilisations du site</b>	<b>117</b>
		A. La faune	117
		B. Les diverses manifestations	117
		C. Les aménagements envisagés par la commune	119

**IX. La gestion de l'eau** 120

A. Les différents points d'eau des Jardins 120

B. La gestion de l'eau dans les Jardins 121

**X. Le phasage des travaux** 124

A. À très court terme 124

B. À moyen terme 125

C. À long terme 127

Conclusion 129

Annexes 130

Bibliographie - glossaire

Table des illustrations

# I. Présentation générale

## A. Le contexte naturel

Cohons est un village haut-marnais situé à dix kilomètres au Sud de Langres et à soixante kilomètres au Nord de Dijon, non loin de la limite entre la région Grand Est et la région Bourgogne Franche-Comté. Le bourg est installé dans une vallée encadrée de coteaux boisés.

Le parc de Vergentière, renommé «Les Jardins suspendus de Cohons» dans le cadre de son exploitation touristique, est accroché à flanc de coteau. Cette position privilégiée offre des panoramas largement ouverts ou cadrés sur les paysages environnants.

Fig I.A.1 : extrait de la carte I.G.N. Echelle bâtarde



Fig I.A.2 : localisation de Cohons en France



Fig I.A.3  
vue satellite de Cohons

Le climat haut-marnais est continental. Il offre des hivers rigoureux et des étés souvent chauds et humides. Le sous-sol est calcaire.

Le village de Cohons est riche en espaces végétalisés divers. Les Jardins suspendus en terrasses s'étendent sur 1 hectare et le parc des Escarbots de pierre couvre 2 hectares (Champ-Bresson), tout en s'intégrant dans le clos de la Roche et ses jardins en terrasses de 16 hectares. L'ensemble a récemment pris le nom de Jardins suspendus. Le patrimoine horticole de Cohons comprend également le jardin de Silière (3 hectares), un jardin régulier de la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, agrémenté au XIX<sup>ème</sup> siècle d'une promenade romantique.

Fig I.A.4. : vue sur Cohons



Il faut noter que les Jardins suspendus sont en partie inclus dans le périmètre du site Natura 2000 « Rebord du plateau de Langres, de Cohons à Chalindrey », soit le bois dit de Vergentière.

## B. L'histoire locale

Dès les temps reculés de la Préhistoire, le site de Cohons a attiré les hommes en raison de sa situation géographique particulière, au bord du plateau de Langres. L'eau qui jaillit de toutes parts du pied de la falaise avant de sauter de bassins en fontaines dans les jardins et les rues du village blotti à ses pieds, a toujours été signe de vie et de prospérité.

Le climat propice, engendré par la falaise haute de quinze mètres au moins abritant vignes et vergers des vents froids venant du plateau de Langres et qui restitue la nuit la chaleur accumulée la journée, fait un contraste saisissant avec celui de Langres pourtant tout proche. La pierre de Cohons, omniprésente, dont les qualités ont permis la construction de tant de maisons bourgeoises et de bâtiments publics au cours des siècles, a fait la réputation du village, de ses carriers, tailleurs de pierre et maçons.

C'est pourquoi, très tôt, la noblesse et la bourgeoisie langroise se sont intéressées à Cohons pour s'y créer des domaines fonciers propres à les nourrir. Ils y firent construire de belles demeures, des vendangeoirs ou vinées que l'on peut toujours admirer : le manoir de Silière, la villa Beauséjour, la villa de la Source, la villa Soleil pour ne citer que celles-là. Et toutes



ces maisons sont agrémentées de parcs et jardins dont le charme doit beaucoup à l'eau qui les alimente à profusion.

Fig I.B.1. : vue de Silière et de son jardin régulier

L'évêque de Langres, autrefois duc et pair de France, sera dès le XV<sup>ème</sup> siècle le seul seigneur du village, y construisant une maison fortifiée, la Maison de la Tour, siège d'une mairie héréditaire. Il y possèdera plusieurs forêts dont les forêts de Lahie et de Champ-Bresson où seront édifiés les Jardins suspendus après la Révolution et la confiscation de ses biens. Les notables langrois, nobles ou bourgeois fortunés, ne seront pas en reste pour y bâtir maisons et vinées, dont beaucoup furent des édiles de la cité épiscopale : les Méat, Gaucher, Le Picart, Drevon, Aubert, mais encore la famille de Denis Diderot, l'encyclopédiste né à Langres, dont la maison, embellie et agrandie par son frère le chanoine Didier-Pierre est toujours visible à Cohons.

Avant la Révolution, Nicolas Daguin, avocat, conseiller du roi, receveur des finances de l'élection de Langres, achète maisons et vignes au cœur du village pour y établir un vendangeoir et un magnifique jardin en terrasses qui marquera les esprits de l'époque. Il n'aura de cesse que d'étendre son domaine et, en 1808, il aura l'opportunité d'acquérir les deux tiers de la forêt de Lahie, confisquée à la Révolution à l'évêque de Langres, pour constituer le Clos de la Roche et son jardin en terrasses. Il sera suivi et imité par son ami François Bertrand, bourgeois de Langres qui acquiert le tiers restant de cette forêt pour y créer son propre jardin pittoresque où il édifiera le «Mastaba» et d'autres fabriques.

En 1812, Bertrand acquiert la gentilhommière de Silière avec son jardin à la française, auquel son gendre accotera vers 1848 une promenade romantique.

Daguin et Bertrand se créent ainsi leur domaine rural et surtout de magnifiques jardins et parcs pittoresques qui font aujourd'hui la renommée de Cohons, avec les autres monuments historiques du village comme la Fontaine Sainte-Marie, la maison Guidor, l'église Notre-Dame de la Nativité ou le manoir de Silière.



Fig I.B.2 : façade de la maison Guidor  
À droite : vue sur la fontaine Sainte-Marie



## II. Historique

### A. L'art des jardins au XIX<sup>ème</sup> siècle

#### 1. Le Pittoresque (1760 – 1914)

En France, la succession des différentes périodes de l'art des jardins est liée à la relation que l'homme entretient avec la nature. Au Moyen-Âge, la nature est un espace en grande partie sauvage, hanté de créatures réelles ou imaginaires, marginales ou maléfiques. Les jardins forment des clos de taille restreinte protégés derrière les murailles du château ou de la cité. Si la Renaissance voit les jardins s'enhardir hors des enceintes et s'intéresser au paysage, ce n'est qu'au début du Classicisme que l'homme parvient à conjurer sa frayeur en déployant un ensemble de techniques et de choix esthétiques qui vont lui permettre d'assujettir la nature.



## 2. Le Pittoresque en Haute-Marne

Cette maîtrise des eaux, des terres et du végétal aura ses limites : à chaque fois que l'homme réussit à dominer un aspect de son monde, une lassitude vient l'habiter. Son désir va alors se porter vers une nature plus libre, moins régie par l'intelligence et davantage en contact avec les sentiments et les émotions. Rassuré sur sa capacité à exercer son autorité, il s'autorise à rechercher une nature au milieu de laquelle il peut apparaître comme une créature fragile face à un paysage sublime. Ce mot, très à la mode à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et au début du XIX<sup>ème</sup>, s'applique autant à un texte littéraire, qu'à une peinture ou un paysage qui apparaît à la fois beau et effrayant. Sans aller jusqu'à ce paroxysme, le terme pittoresque s'appliquera à l'ensemble d'une période (1760 - 1914) comparable en durée au Classicisme (1600 – 1760). Cet adjectif, qui signifie « digne d'être peint », va s'appliquer aux parcs à fabriques, au jardin anglo-chinois, au parc romantique, aux jardins à l'anglaise, à la ferme ornée ou encore aux parcs paysagers. Ces compositions ont en commun d'être conçues comme des suites de tableaux de nature proposées au promeneur selon un itinéraire choisi qui annexera également des vues lointaines, comme un peintre le faisait dans son atelier.

Déjà avec Claude Gellée (1600-1682) au XVII<sup>ème</sup> siècle, le paysage cesse d'être un genre mineur. Un siècle plus tard ses suiveurs en ont fait un genre à part entière et le terme paysagiste s'applique au peintre de paysages avant de désigner un concepteur de parcs.

Hubert Robert (1733 – 1808) pratique les deux activités, premier jardinier et premier peintre du roi Louis XVI, il associe dans ses œuvres l'architecture et le paysage pour créer des scènes au charme pénétrant. Le hameau de la reine ou le parc de Méréville témoignent encore de son art.

Il est important de noter que les Jardins suspendus sont sans doute uniques en leur genre en France, tout en s'inscrivant dans une sensibilité que l'on retrouve dans d'autres sites haut-marnais : par exemple, les Vignes à Bourmont (parcelles vivrières occupant un coteau non loin du village), le hameau de Chardonville à Perrancey-les-Vieux-Moulins, la Promenade du Belvédère à Bourg ou encore le parc des Roches de Bourmont, déjà classé au titre des sites depuis 2009... Dans tous ces espaces, la pierre sèche constitue un élément récurrent qui caractérise non seulement les ouvrages techniques (soutènements, escaliers...) mais aussi les fabriques et les édifices.



Fig II.A.2.1 vue d'une cadole du parc des Roches

Si l'on s'intéresse plus particulièrement aux Jardins suspendus, on constate qu'à l'origine les parcelles appartiennent à plusieurs familles aisées qui ont su mettre en valeur leur propriété foncière tout en profitant d'un paysage local exceptionnel. Elles veulent à la fois que leurs terres soient productives mais aussi qu'elles soient «belles» : il s'agit de «faire un beau paysage de ses biens» que l'on donne à contempler depuis des belvédères et des petits lieux de villégiature ponctuelle. Si aujourd'hui les vues sont plus ou moins fermées par manque d'entretien, elles restent néanmoins identifiables. Grâce aux restes d'édicules (comme le kiosque) ou de composition végétale telle la chambre de fraîcheur, on peut penser que le parc fut le théâtre de plaisirs champêtres.

Magnifiant un paysage remarquable, les Jardins suspendus sont emprunts de l'esprit du XIX<sup>ème</sup> siècle tout en s'intégrant dans des pratiques culturelles traditionnelles.



Fig II.A.2.2 :  
belvédère sur le  
village depuis  
la terrasse du  
kiosque  
Cliché JF. Edme

L'émulation dans la réalisation de parc et de jardins constitue la particularité la plus remarquable du village de Cohons. En effet, outre les «jardins suspendus» et le jardin de Silière, déjà cité, le village recèle également un jardin intéressant, celui de la villa Beauséjour.



Fig II.A.2.3:  
vue du jardin de  
Silière

Des découvertes récentes ont aussi révélé que la villa dite de La Source, jouxtant les terrasses sur leur limite Nord et Est, a comporté un jardin mêlant pittoresque et partie régulière.



Fig II.A.2.4 : plan du jardin  
de la villa de la Source

Ces trois jardins (ou projet de jardins) font de Cohons un village original et historiquement particulièrement intéressant, notamment en ce qui concerne l'histoire des jardins.

## B. L'histoire du site

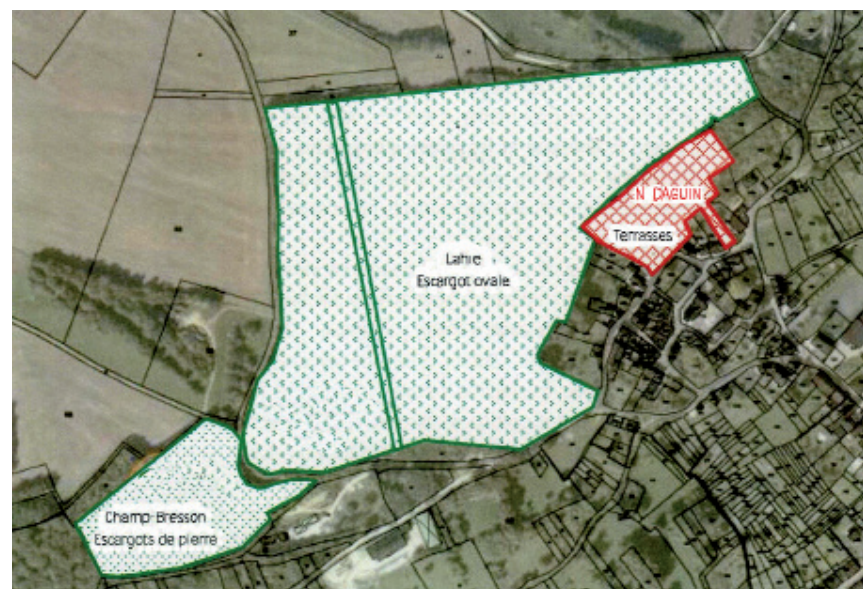
Il est primordial de fixer les termes utilisés pour désigner le parc de Vergentière, aujourd'hui renommé Les Jardins suspendus de Cohons. En effet, les jardins comprennent plusieurs parcelles bien distinctes :

Le parc pittoresque du Clos de la Roche situé sur le plateau à l'Est de la route de Bourg, entièrement clos de murs en pierre sèche. La parcelle nommée parc des Escargots de pierre où se dressent les deux grands escargots de pierre.

Enfin, les jardins en terrasses qui s'insèrent entre le village et le coteau.

Nous allons maintenant détailler l'histoire des lieux qui a conduit à l'unification de ces trois parcelles et à la formation des Jardins suspendus tels qu'ils apparaissent aujourd'hui.

Fig II.B.1 : vue aérienne des Jardins



-  Bois de Lahie ou Lays
-  Terrasses de Daguin

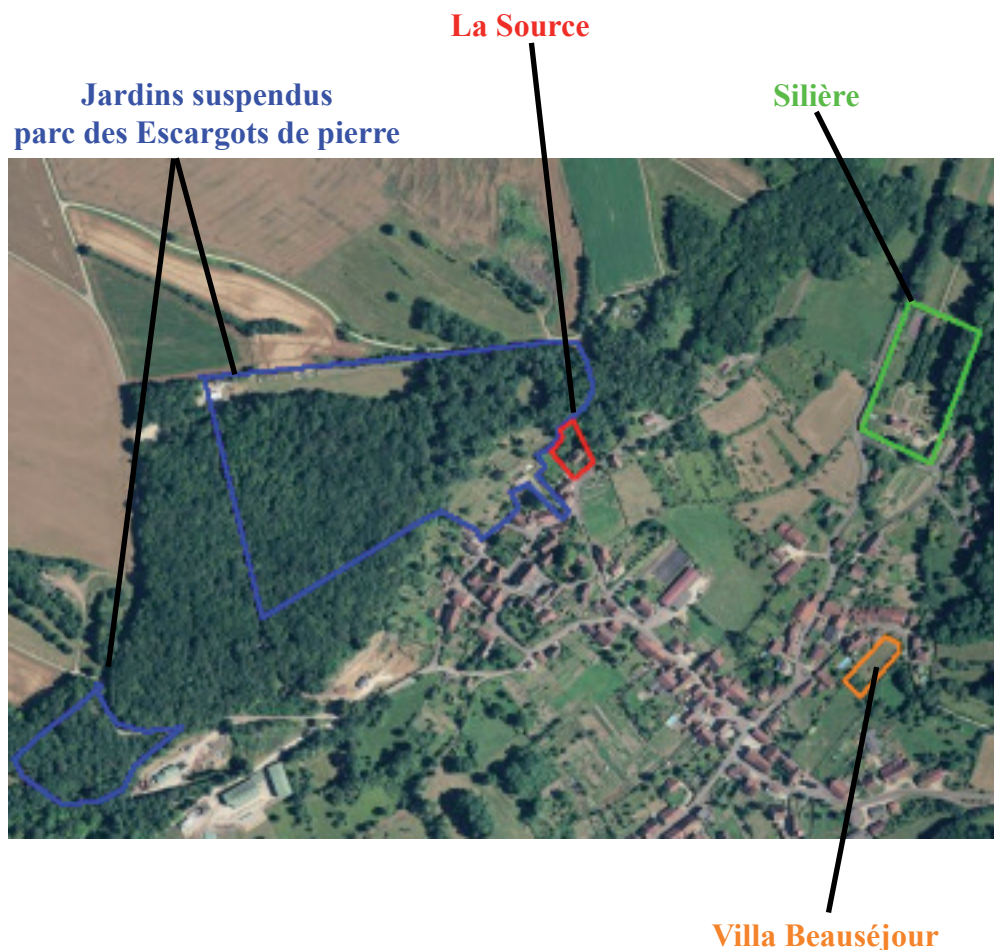


Fig II.A.2.5 : localisation des trois jardins réels ou présumés de Cohons

L'histoire des Jardins suspendus est liée aux histoires croisées de trois familles : Daguin, Bertrand et Poinsoot et de leurs descendances respectives.

## 1. Époque ancienne

Couvrant une surface d'environ 30 hectares, ce parc occupe une parcelle de la forêt dite de Lahie ou Lays, elle-même comprise dans le site du bois de Vergentière. Elle a connu une occupation humaine dès les temps préhistoriques avec un camp retranché occupé du néolithique moyen au bronze final. Ce camp a été fouillé par l'archéologue Louis Lepage entre 1976 et 1985. Ces fouilles ont donné lieu à une publication sous l'égide des Musées de la Ville de Langres et de la Société Archéologique Champenoise en 1992.

## 2 Époque Daguin - Bertrand - Poinsoot

Cette parcelle faisait initialement partie des biens épiscopaux de l'évêque de Langres. Confisqué à la Révolution avec tous les autres biens de l'Église, le Clos de la Roche n'a été vendu par l'Empire qu'au printemps 1808 à Nicolas Daguin. Dans le texte, la vente comprend la forêt de Lahie (à l'Est de la route de Bourg) mais aussi le bois de Champ-Bresson (à l'Ouest). Les deux parcelles sont regroupées sous le nom de forêt de Lahie. Cette inexactitude ne sera relevée que quelques années plus tard.

Un des plus gros acquéreurs de biens nationaux en Haute-Marne, Nicolas Daguin possède déjà plusieurs biens immobiliers et fonciers à Cohons, notamment son jardin en terrasses qui jouxte le bois de Lahie. Pour acquérir cette nouvelle parcelle, il va s'associer avec son ami François Bertrand (acheteur de biens nationaux lui aussi). Dès le 24 avril 1808, le beau-frère de François Bertrand - Charles Michel Poinsoot - rejoint l'association en acquérant une part de sa parcelle. Au final, Nicolas Daguin devrait obtenir 16 arpents (8 hectares) tandis que Bertrand et Poinsoot se partageront les 11 arpents restants (soit 5.5 hectares). La vente finale a lieu le 26 avril 1808.

Moins d'un an après, les deux beaux-frères se disputent au sujet du partage des 11 arpents qu'ils ont acquis. Au final, François Bertrand récupérera l'intégralité de la parcelle, dédommageant son beau-frère des frais engagés.

Des courriers émanant du différend entre les beaux-frères Bertrand et Poinsoot, dans lequel est fortement impliqué Daguin, on apprend qu'il possède déjà les terrasses avant l'acquisition du bois de Lahie en 1808. Sur ces terrasses se trouvent des bassins et une source.

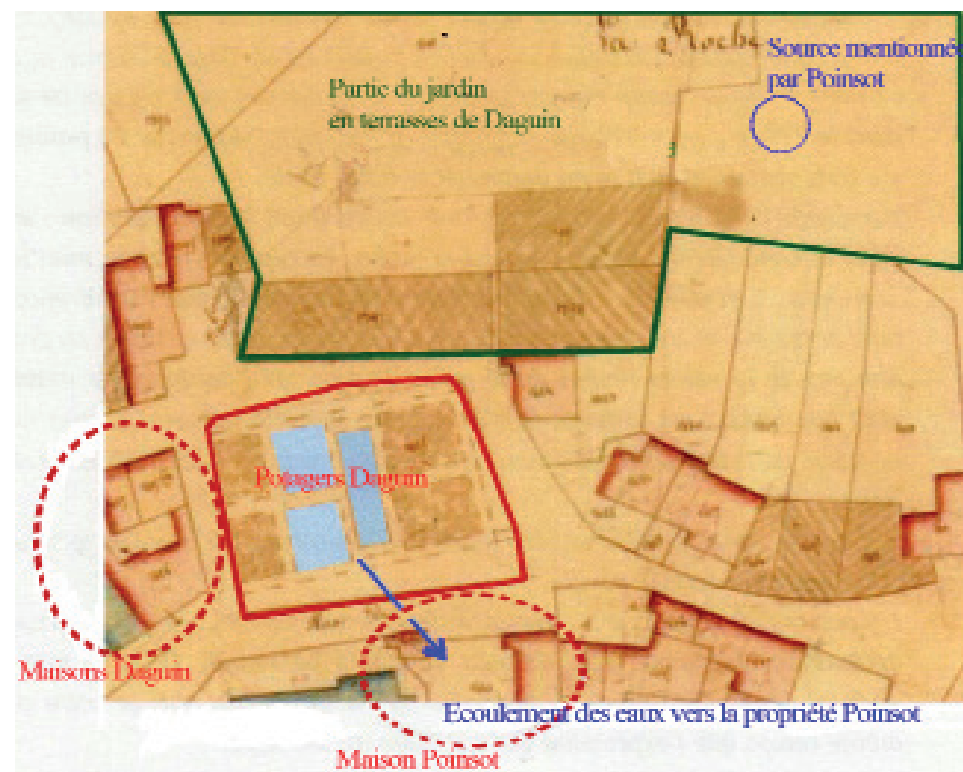


Fig II.B.2 : Extrait du cadastre de 1839 positionnant le potager et les terrasses de Daguin

Le règlement du litige passera par l'attribution à Poinsoot par Daguin d'un droit d'usage de l'eau sortant des bassins du potager de Daguin. En effet, la maison Poinsoot se trouve juste en dessous des potagers de Daguin,

rue du Mont, comme l'illustre le plan cadastral de 1839. Cette transaction met en relief le problème de l'eau à Cohons. Les sources sont situées à mi-pente, au-dessus du village et leurs eaux filent de propriété en propriété jusqu'au ruisseau du Varinot.

Dans quel but, Nicolas Daguin et François Bertrand ont-ils acheté le bois de Lahie? Un brouillon de courrier d'avril 1809 parle d'objet d'agrément et non d'objet de spéculation. Il est donc probable que les deux hommes aient acheté cette parcelle dans le but d'y créer chacun un parc pittoresque.

Il n'existe pas de documents très précis illustrant l'avancée des travaux des parcs. En 1809 les deux arpents de Champ-Bresson sont déjà à nu et sept arpents sur les onze que compte le clos de la Roche sont déjà exploités. En novembre 1812, un contrat passé entre François Bertrand et des carriers de Cohons nous apprend que ce dernier a commandé des pierres de couronnement pour le mur du bois de Lahie. Cette clôture sera terminée durant l'hiver 1812. François Bertrand meurt à l'âge de 60 ans dans sa maison de Langres. Il n'existe pas de document attestant de ses intentions d'aménagement mais il est plus que probable qu'il ait tracé ses plans avant son décès. Sa veuve Marie Julie Poinot poursuivra le projet de son mari en acquérant notamment plusieurs parcelles de terre. De même, elle aménagera avec sa fille Zillia et son gendre le manoir de Silière, acquis en 1812.

Nicolas Daguin quant à lui décède le 7 octobre 1810, soit deux ans après l'achat du bois de Lahie, mort soudaine qui l'empêche de mener à bien ses projets d'aménagement. Sa mort brutale met aussi fin à sa politique d'acquisition foncière. Le 7 juin il a acheté trois parcelles de vignes joutant les 6 acquises depuis le début 1810 pour étendre les jardins en terrasses. Elles occupent désormais une surface d'environ 55 ares.

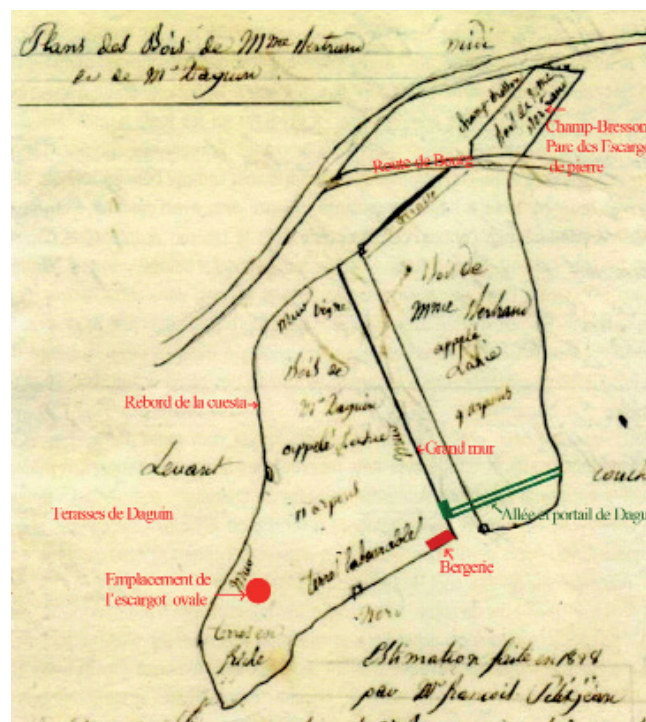


Fig II.B.3 : croquis sommaire du bois de Lahie relevé en 1828

C'est alors à sa femme Elisabeth Salles et ses héritiers de mener à bien ses volontés. L'intégralité de leurs biens à Cohons est vendue le 15 septembre 1829 à Joseph Bourel et Jacquette Grépinet. L'acte notarié donne une description des biens vendus dont le jardin en terrasses et le bois de Lahie mais elle est sommaire et ne permet pas de savoir ce qui existe réellement dans le parc : Petit escargot, kiosque, cadole, cèdres du Liban... aucun de ces éléments n'est mentionné. Au moment de cette vente, en 1828, les Bertrand demandent une estimation de la valeur du bois Daguin à leur garde forestier. Peut-être la veuve Bertrand veut-elle acquérir ces terrains ? Néanmoins le relevé du garde permet de se faire une idée assez précise des lieux : la route de Bourg séparant le parc des Escargots de pierre du Clos de la Roche, le mur limitant les parties Daguin et Bertrand. Mais le Petit escargot, la Cabane de la biche et les autres édifices ne sont pas mentionnés sur le plan.

### 3. Époque Bourel

C'est donc Joseph Bourel qui va succéder aux Daguin pour gérer le Clos de la Roche pendant 15 ans. Il décèdera en 1844 léguant ses biens à sa fille unique Marie-Rosalie Bourel. Cette dernière décèdera en 1846 dans la maison familiale où vit encore sa mère, Jacqueline. Mariée avec François-Xavier Mertian, Marie-Rosalie a eu un fils Joseph-Edouard Mertian, employé des postes à Paris. Au décès de sa mère, il hérite de l'intégralité des biens achetés en 1829 aux Daguin.

### 4. Époque Mertian

En 1860, François-Xavier Mertian va emprunter pour ses affaires cent mille francs sous la forme d'un crédit auprès d'Hippolyte Roy, receveur des finances à Langres ainsi qu'à Joséphine Adélaïde de Charlary, comtesse de Rouvres. Pour garantir ses finances, François-Xavier demande à son fils Joseph-Edouard de se porter caution solidaire avec lui en hypothéquant ses biens à Cohons. Hélas, François-Xavier fait faillite, et Roy saisit le tribunal de Langres pour faire jouer sa caution et le Clos de la Roche, les jardins en terrasses et le bois de Lahie sont vendus par adjudication. Ferdinand Jacquinet, fils de Zillia et Pierre Jacquinet, achète aux enchères le clos seul, sans les maisons ni le potager. Il s'associe dans cette vente à Claire Julie Arnoult, veuve de Jean Renard, propriétaire entre autre de la villa de la Source.

L'hypothèque d'Hippolyte Roy est radiée le 27 février 1865 et celle de Madame de Charlary le 31 janvier 1865. Ce document signale qu'elle a dû rentrer dans ses frais probablement avec la vente du reste des biens de Cohons, maisons et potager.

### 5. Époque Jacquinet

La dernière étape dans l'histoire des Jardins suspendus fait suite au décès de Zillia Jacquinet. Mariée très jeune à Pierre Jacquinet, endeuillée par trois fois suite au décès prématuré de leurs trois premières filles, Zillia devra attendre le 27 octobre 1826 pour mettre au monde son premier gar-

çon, Ferdinand. Suivront Victor-Alfred né en 1829 et Jeanne Berthe Céline, surnommée Marie, née le 22 juillet 1830 et qui épousera Nicolas Augustin Massin.

À la mort de Zillia le 31 octobre 1873, l'héritage est partagé entre ses trois enfants: Ferdinand (né le 27 octobre 1826), Victor-Alfred (né en 1829) et Jeanne Berthe Céline, surnommée Marie (née le 22 juillet 1830) et épouse de Nicolas Augustin Massin. Marie saisit le tribunal pour sortir de l'indivision qui règne dans la fratrie. Ferdinand qui possède déjà en propre le Clos de la Roche après son rachat en 1863, va conserver le reste du domaine (Champ-Bresson, Lahie et Serfol). Marie quant à elle conserve le manoir de Silière et le transmettra à ses enfants. Le domaine appartient encore à la famille Massin-Sauvegrain aujourd'hui.

À sa mort, le 30 avril 1888 Ferdinand transmettra les lieux à son fils Gaston. Celui-ci renforcera le lien entre les jardins en terrasses et le village de Cohons en faisant construire dans la dernière décennie du XIX<sup>ème</sup> siècle une rampe allant de la rue Joyeuse jusqu'aux deux viviers. Il meurt une quarantaine d'années plus tard, le 31 janvier 1937.

### 5. Époque Parizot

C'est sa fille Marie Berthe Claire, épouse d'André Parizot, qui hérite alors du Clos de la Roche, de Lahie, de Champ Bresson et de Serfol. Ils ont deux enfants, Maurice et Odette. À partir des années 1950, Maurice prend en main la gestion du parc. Marie Berthe décède en 1973 et André en 1975. Maurice hérite alors des jardins du Clos de la Roche, de Champ Bresson et de Lahie. Quant à leur fille Odette, épouse Dupuy, elle hérite du bois de Serfol.

Particulièrement attaché à ces lieux où il a vécu une grande partie de sa vie, Maurice investit beaucoup d'efforts et de moyens dans le parc. Avec l'aide d'un de ses trois fils, Patrick, il exploite et entretient le verger des terrasses. Celui-ci est alors composé d'une sélection de pommiers à cidre et de pommes à couteau dont certains ont été plantés par Gaston Jacquinet.

Certaines essences sont de races anciennes, voire très rares. Il existe notamment une espèce de pommier blanc qui compterait moins d'une dizaine de spécimens en France. Le verger comptait également un cognassier, des mirabelliers et différentes races de pruniers.

Entre les années 1970 et 1980, la bergerie, située dans le Grand champ accueille deux génisses puis une cinquantaine de moutons. Des cochons font un court séjour dans le Champ de l'âne. Enfin dans les années 1980, Maurice fait construire une grande volière près des deux viviers, dont l'un d'entre eux a été transformé en piscine. Il y place des paons, des faisans ainsi qu'un ensemble d'autres oiseaux. Des sangliers sont également élevés dans le Clos.

Maurice avait pour projet de s'installer de manière permanente à Cohons pour achever de restaurer sa propriété, où certains murs du parc commençaient à s'écrouler. Mort quelques années avant de prendre sa retraite, en avril 1987, il n'aura pas eu l'opportunité de mener à bien son projet. Les jardins sont alors transmis en indivision à ses trois fils (Patrick, François et Dominique) et gérés par sa veuve Françoise. Faute de moyens et en dépit des tentatives d'entretien de ses petits-enfants, l'état de la propriété se dégrade progressivement.

Après la mort de Françoise Parizot en 2008, son fils François, avec l'aide de Sylvie Baudot (maire de Cohons), décide de mettre en oeuvre un projet de rénovation avec la commune. L'enjeu est double : d'une part, sauver et remettre en valeur le jardin pittoresque, ses bois et ses terrasses et d'autre part, en faire profiter le plus grand nombre en développant un projet d'exploitation touristique. Les jardins sont donc ouverts au public en 2013; ils sont labellisés « Jardin remarquable » le 12 juin 2014. Un bail emphytéotique de quarante ans est signé entre la famille Parizot et la commune de Cohons le 23 décembre 2014.

Afin d'aider à la reconstitution de l'histoire du site, déjà entamée par Jean-François Edme, Cédric Parizot donne en juin 2016 un ensemble de

documents familiaux, transmis par son père Patrick, aux archives départementales de la Haute-Marne.

Depuis, les travaux de restauration et d'aménagements s'enchaînent au sein du site.

## 6. En bref

- Temps préhistorique - Implantation très ancienne de l'Homme sur le site : camp retranché et nécropole
- Av. 1780 - Implantation à Cohons de la famille Daguin
- 1801 - François Bertrand achète une maison à Cohons
- 1806 - Nicolas Daguin achète 7 parcelles de vignes à La Roche et à La Forge pour constituer des jardins en terrasses
- 1808 - Nicolas Daguin, François Bertrand et Charles-Michel Poinsoy achètent le bois de Lahie
- 1809 - C.M Poinsoy revend sa part du bois de Lahie à F. Bertrand  
 - Les deux tiers du bois de Lahie sont coupés - le terrain commence à être clos de murs  
 - N. Daguin achète 5 parcelles de vignes mitoyennes de son domaine
- 1810 - N. Daguin achète des parcelles supplémentaires  
 - N. Daguin meurt brutalement en octobre, âgé de 54 ans
- 1812 - Les murs sont entièrement érigés  
 - François Bertrand achète le manoir de Silière
- 1813 - Mariage de Zillia, fille de François Bertrand avec Pierre Jacquinet
- 1816 - François Bertrand meurt à l'âge de 60 ans  
 - Julie Poinsoy, veuve Bertrand, gère le domaine avec sa fille Zillia et son gendre Pierre
- 1828 - Joseph Bourel achète le domaine Daguin (Maison, potager, terrasses et clos de Lahie)
- 1861 - Mort de Pierre Jacquinet. Zillia, sa veuve, gère l'ensemble des biens Jacquinet-Bertrand (Silière, Lahie, terrasses...)
- 1863 - Ferdinand Jacquinet, petit-fils de François Bertrand achète le Clos de la Roche à Xavier Mertian-gendre de Joseph Bourel.
- 1873 - Mort de Zillia Jacquinet, âgée de 76 ans
- 1874 - Partage de la succession de Zillia et Pierre Jacquinet entre leurs trois enfants : Ferdinand, Marie et Victor-Alfred. L'aîné hérite de Lahie et Marie du manoir de Silière
- de 1874 à 2012 - Les domaines se transmettent de génération en génération
- 2013 - Ouverture de l'ensemble des jardins au public sous l'appellation de parc et jardins de Vergentière
- 2014 - Attribution du label « Jardin remarquable »  
 - Bail emphytéotique de 40 ans entre la commune et la famille Parizot
- 2017 - Le parc et les jardins de Vergentière sont renommés «les Jardins suspendus» pour les besoins de la communication touristique



## C. Historique des travaux

### 1. Les Terrasses

#### Les travaux sur les murs

#### \* 2011

En 2011, les terrasses sont envahies par la végétation spontanée. Les bassins du vivier ne sont plus étanches.



#### \* 2013

- 1. Mur de soutènement gauche rampe d'accès. Reprise partielle. Durée : 12 mois.
- 2. Mur de soutènement gauche terrasse 1. Reprise depuis la fondation. Durée : 24 mois.
- 3. Mur de soutènement gauche terrasse 2. Reprise depuis la fondation. Durée : 15 mois.
- 4. Mur de soutènement terrasse des viviers. Reprise depuis la fondation. Durée : 12 mois.
- 5. Mur de soutènement angle droit terrasse 2. Reprise depuis la fondation. Durée : 27 mois.



#### \* 2014

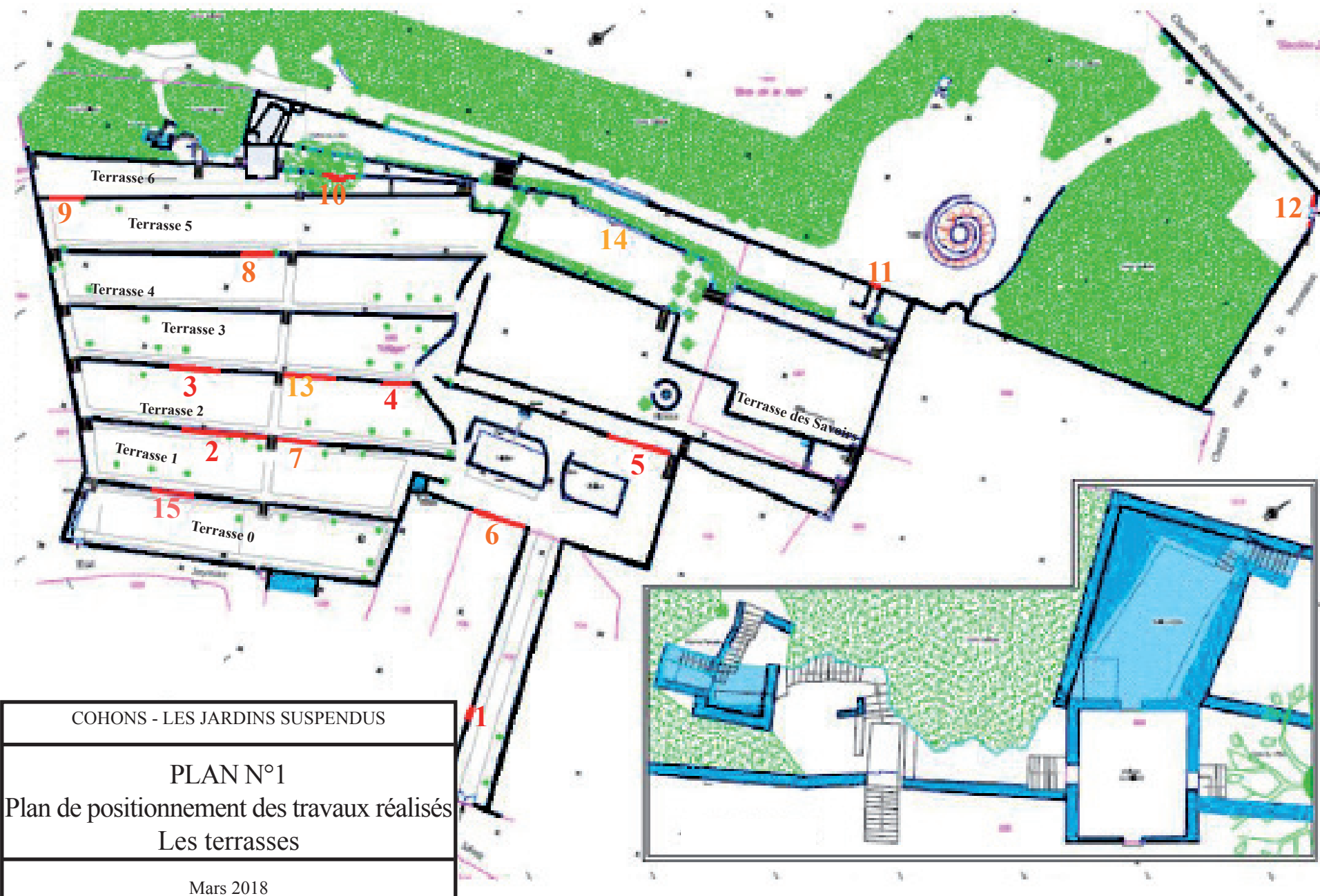
- 6. Mur de soutènement bas terrasse des viviers. Reprise depuis la fondation. Durée : 12 mois.
- 7. Mur de soutènement droite terrasse 1. Reprise depuis la fondation.
- 8. Mur de soutènement gauche terrasse 4. Reprise depuis la fondation.
- 9. Mur de soutènement gauche terrasse 5. Reprise depuis la fondation.
- 10. Mur de soutènement sous les Cèdres. Reprise depuis la fondation.
- 11. Mur de clôture près de la Tour. Reprise partielle. Durée : 9 mois.
- 12. Porte Combe Coularde. Reprise partielle. Durée : 1 mois.

#### \* 2015

- 13. Mur de soutènement droite terrasse 2. Reprise depuis la fondation. Durée : 18 mois.
- 14. Mur de soutènement terrasse de la salle de fraîcheur. Reprise depuis la fondation.

#### \* 2017

- 15. Mur de soutènement gauche terrasse 0. Reprise depuis la fondation. En cours.



### Les aménagements paysagers

#### \* 2011

- Zone 1 : martelage et déboisement des terrasses hautes.
- Zone 2 : débroussaillage des terrasses basses.
- Zone 3 : défrichage de la terrasse des viviers. Durée : 15 mois.

#### \* 2013

- A. Fabrication et pose du grand espalier. Durée : 1 mois.
- B. Plantation d'arbres fruitiers sur le grand espalier. Durée : 1 semaine.



#### \* 2014

- C. Taille des tilleuls de la chambre de fraîcheur. Durée : 1 semaine.
- D. Elagage sécuritaire des Cèdres du Liban. Durée : 1 semaine.
- E. Plantation d'arbres fruitiers sur la terrasse du kiosque. Durée : 1 semaine.
- F. Plantation d'arbres fruitiers sur les espaliers du XIX<sup>ème</sup> siècle. Durée : 1 semaine.



- G. Pose des étiquettes émaillées sur les fruitiers. Durée : 2 jours.
- Zone 4 : Défrichage des terrasses des salles de fraîcheur et des savoirs. Durée : 3 mois.
- Zone 5 : labours de la terrasse du kiosque. Durée : 1 semaine.

#### \* 2015

- H. Plantation de la haie garde-corps terrasse N°5 droite. Durée : 3 mois.
- I. Plantation d'arbres fruitiers sur la terrasse N°4. Durée : 2 jours.
- J. Plantation d'arbres fruitiers sur les espaliers du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Durée : 1 semaine.
- K. Pose de garde-corps sur les terrasses hautes. Durée : 1 semaine.
- L. Premier semis de légumes sur la terrasse du kiosque. Durée : 1 jour.
- M. Vendanges des vignes associées de Cohons. Durée : 1 jour.
- N. Production du premier jus de raisin. Durée : 2 jours.

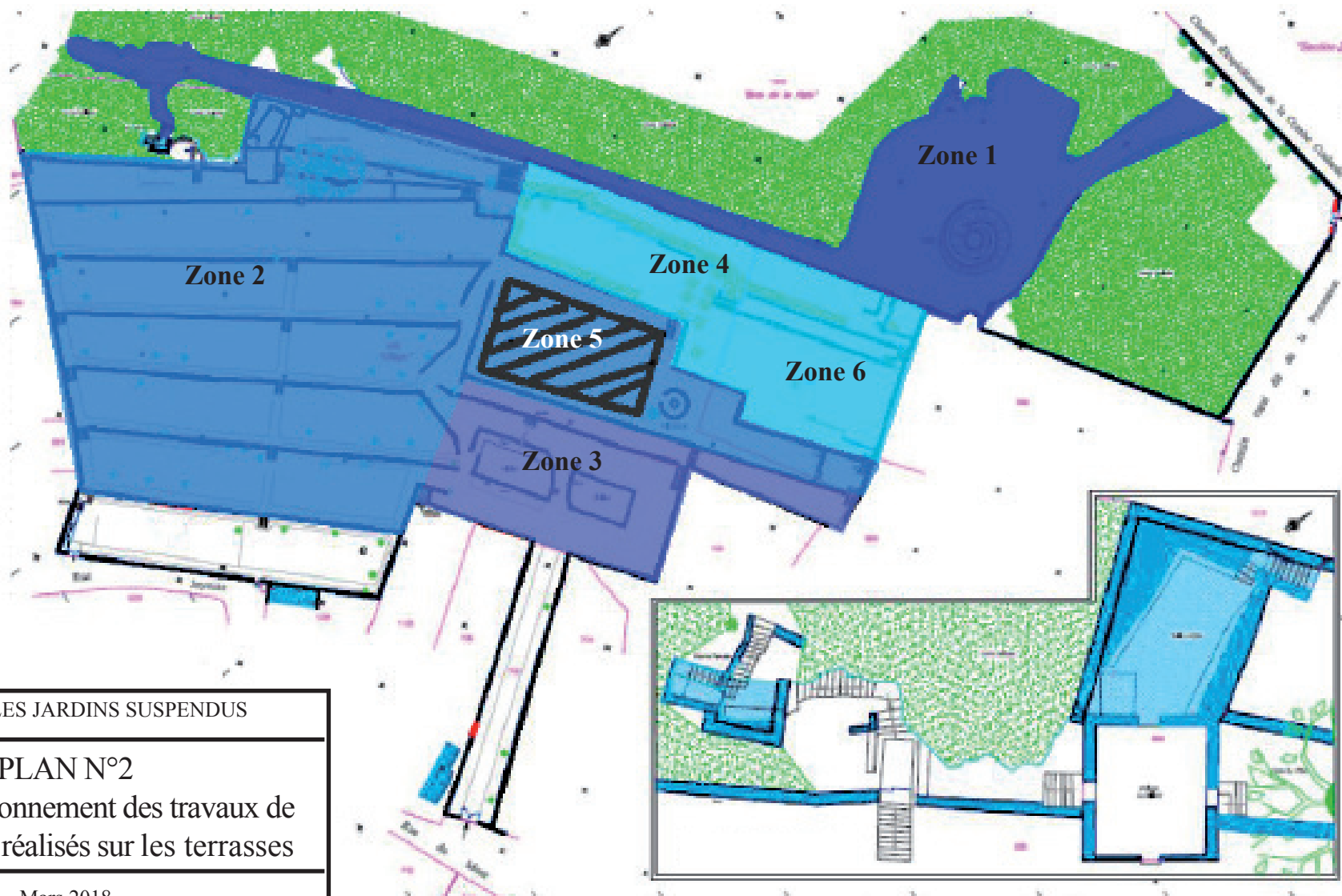
#### \* 2016

- O. Grignotage des souches de la terrasse des Savoires. Durée : 3 jours.
- P. Fabrication et pose du petit escalier XVIII<sup>ème</sup> siècle. Durée : 1 semaine.
- Q. Plantation d'une haie garde-corps terrasse N°3. Durée : 1 mois.
- Zone 6 : grignotage des souches de la terrasse des Savoires. Durée : 3 jours.

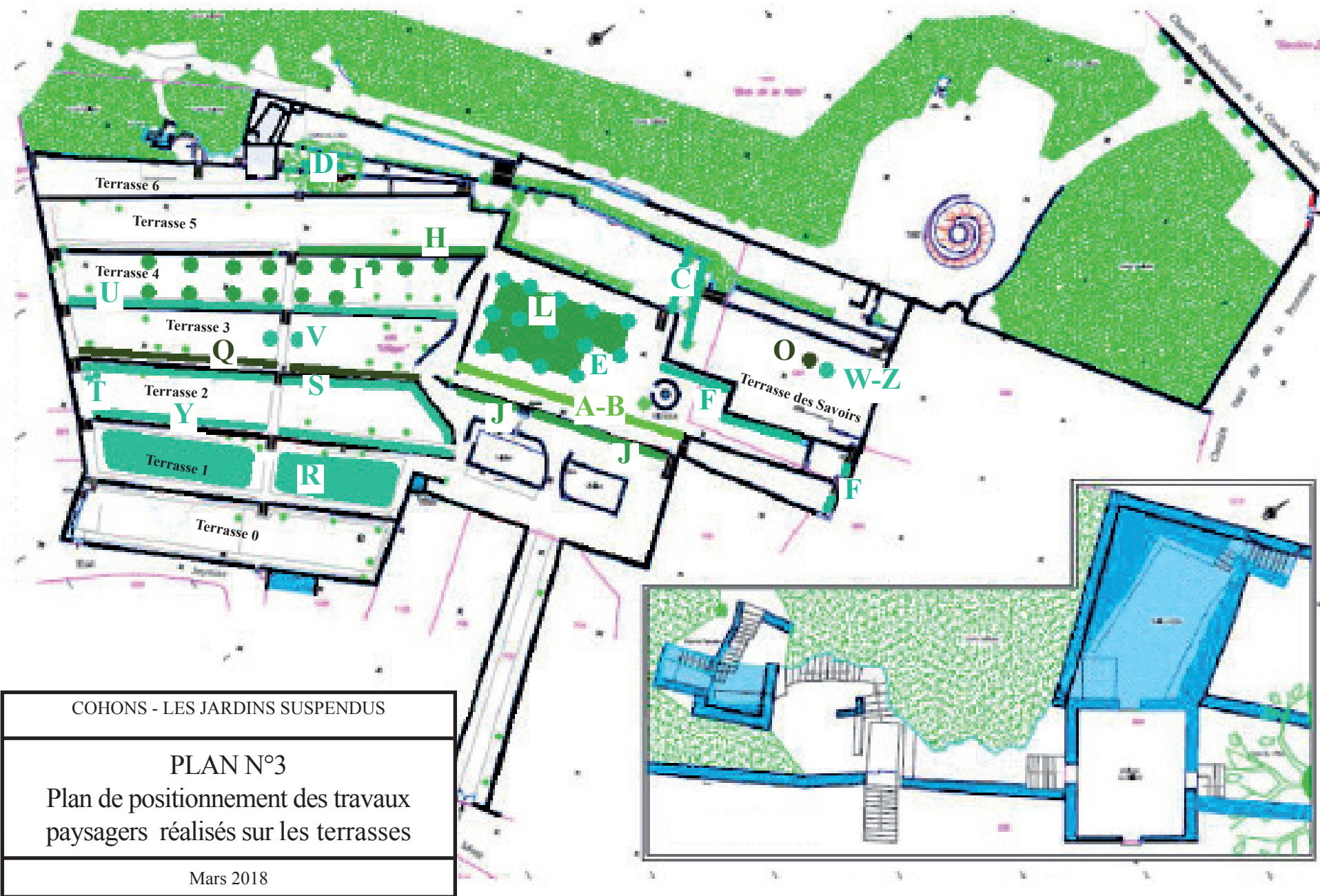
#### \* 2017

- R. Mise en place des cultures maraîchères terrasse N°1. Durée : 1 mois.
- S. Plantation des pieds de vigne sur pisseau de la terrasse N°2. Durée : 1 semaine.
- T. Réaménagement des vignes conservatoires terrasse N°2. Durée : 1 semaine.
- U. Plantation de la haie garde-corps terrasse N°4. Durée : 3 jours.
- V. Plantation des cerisiers sur la terrasse N°3. Durée : 1 jour.
- W. Repiquage des plantes mellifères sur la terrasse des Savoires. Durée : 1 semaine.
- X. Mise en place d'une planche extraite de l'Encyclopédie terrasse N°2. Durée : 1 jour.

- Y. Plantation d'une haie garde-corps terrasse N°2. Durée : 1 mois.
- Z. Aménagement de la terrasse des Savoirs. En cours.



COHONS - LES JARDINS SUSPENDUS
PLAN N°2 Plan de positionnement des travaux de défrichage réalisés sur les terrasses
Mars 2018



COHONS - LES JARDINS SUSPENDUS

PLAN N°3

Plan de positionnement des travaux paysagers réalisés sur les terrasses

Mars 2018

## 2. Le bois de Lahie

### Les travaux sur les murs

#### \* 2011

En 2011, la Cabane de la biche possédait encore un semblant de toiture.



#### \* 2015

- 1. Mur de clôture de l'Allée des Charmes. Reprise depuis les fondations. En cours.
- 2. Création de l'aire de stationnement de 50 places et de 2 places PMR. Durée : 7 mois.
- 3. Construction de l'accueil et de la billetterie. Durée : 20 mois.



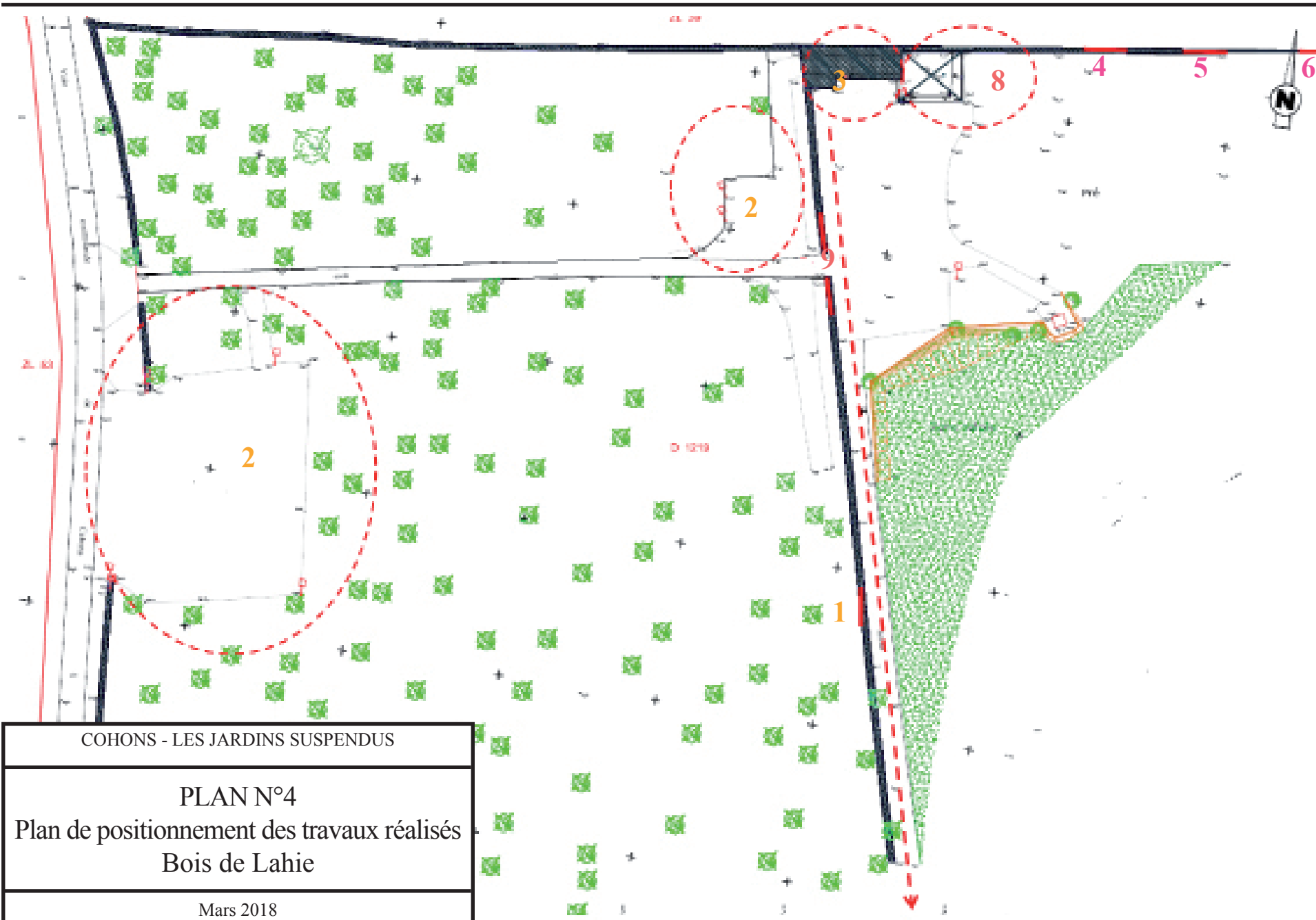
#### \* 2016

- 4. Mur de clôture Grand Champ brèche 1. Durée : 14 mois. Reprise depuis les fondations.
- 5. Mur de clôture Grand Champ brèche 2. Durée : 15 mois. Reprise depuis les fondations.
- 6. Mur de clôture Grand Champ brèche 3. Durée : 19 mois. Reprise depuis les fondations.
- 7. Installation du surpresseur et du poste EDF.

#### \* 2017

- 8. Extension de la Bergerie. En cours.
- 9. Élargissement du portail du Clos de la Roche et reprise du mur de clôture. Durée : 2 mois.





COHONS - LES JARDINS SUSPENDUS
PLAN N°4 Plan de positionnement des travaux réalisés Bois de Lahie
Mars 2018

\* 2011

- A. Défrichage de l'Allée des ifs. Durée : 12 mois.

\* 2015

- B. Déboisement de l'aire de stationnement route de Bourg. Durée : 1 mois.

\* 2016

- C. Déboisement de la lisière du Grand champ. Durée : 1 mois.

- D. Déboisement du sentier du Pont. Durée : 2 mois.

- E. Coupe en forêt de Lahie et Allée des charmes.

Durée : 3 mois.

\* 2017

- F. Coupe forestière aux abords de l'aire de stationnement. Durée : 3 mois.



COHONS - LES JARDINS SUSPENDUS

PLAN N°5

Plan de positionnement des travaux paysagers réalisés dans le Bois de Lahie

Mars 2018



### 3. Le parc des Escargots de pierre

#### Les travaux sur les murs

#### \* 2011

En 2011, le parc des Escargots de pierre était encore largement boisé et les escargots dégradés.



#### \* 2012

- 1. «Mastaba». Restauration complète. Durée : 12 mois.

#### \* 2014

- 2. Mur de clôture du parc des Escargots de pierre, côté route de Bourg. Reprise depuis la fondation. Durée : 9 mois.

#### Les aménagements paysagers

#### \* 2008

- A. Création et plantation du labyrinthe.

#### \* 2012

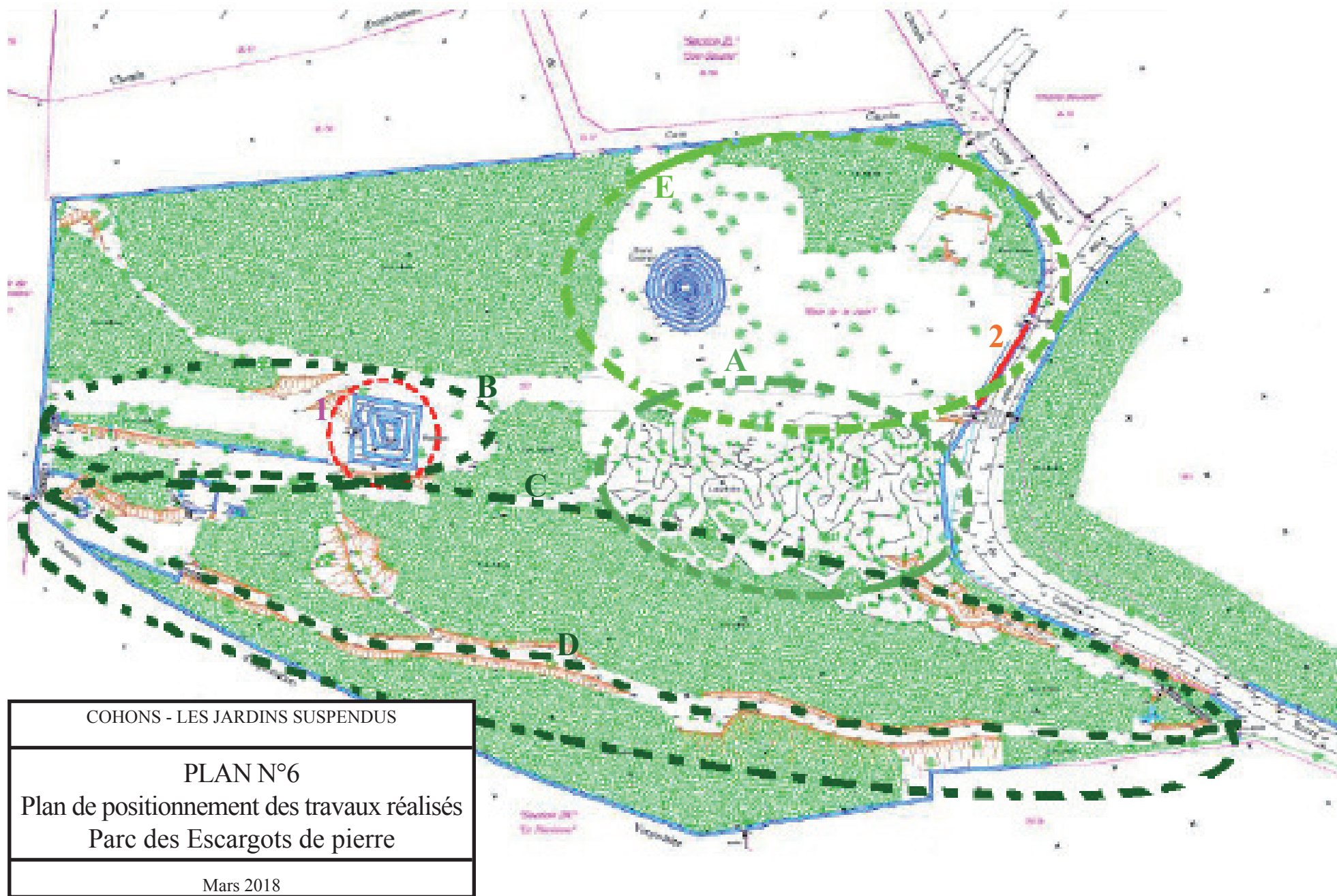
- B. Déboisement de l'aire du «Mastaba». Durée : 3 mois.

- C. Déboisement du parc pittoresque. Durée : 6 mois.

- D. Nivellement et dégagement du sentier pittoresque - partie basse du parc des Escargots de pierre. Durée : 3 mois.

#### \* 2013

- E. Déboisement de l'aire du Grand escargot. Durée : 3 mois.



## III. Les constructions

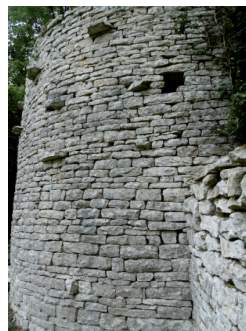
### A. La technique de construction en pierre sèche

La maçonnerie de pierre sèche est une technique à laquelle l'Homme a eu souvent recours et ce dans de nombreux pays. Si l'aspect de la construction change en fonction de la taille des moellons et du type de pierre utilisé, le mode opératoire est identique sur tous les continents.

Pour agrandir l'espace habitable, accroître les surfaces cultivables ou pâturées ou encore en ouvrant un nouveau chemin, les civilisations ont façonné leurs territoires en créant d'innombrables constructions en pierre sèche. Elles témoignent d'un savoir-faire millénaire et inchangé mais toujours d'actualité.

À Cohons, les constructions en pierre sèche et notamment les murs de soutènement sont assez nombreux. En effet, l'exploitation du terrain naturel en parcelles vivrières a nécessité la construction de murets afin d'obtenir des surfaces horizontales.

Fig 3.A.1 : vues de constructions en pierre sèche



2 : tous ces termes sont définis dans le glossaire

#### Les pierres

1. **une demoiselle** : pierre régulière et profonde dont une face mérite d'être exposée sur le parement du mur. Toutes les demoiselles ne doivent pas avoir des profondeurs identiques, sinon le parement se dissociera du reste de l'ouvrage.

2. **un massacan** : demoiselle très lourde mais ayant une belle face, utilisée pour les rangs du bas du mur. Ils fondent l'ouvrage et aident à résister contre la poussée du talus ou de l'eau. Ils ne doivent pas être intégrés à mi-hauteur dans le mur pour ne pas rompre la cohérence de l'ensemble. Les grosses informes seront utilisées pour le remplissage arrière.

3. **une boutisse** : demoiselle très profonde qui assure la bonne cohésion du mur. On parlera de boutisse par paingne, quand la pierre est aussi large que le mur (indispensable dans les murs de clôture pour renforcer la cohérence des deux parements). Elles peuvent être relayées en profondeur par des contre-boutisses qui vont ancrer la partie arrière du mur. Une boutisse doit être choisie pour sa longueur et pour sa robustesse car elle doit résister aux pressions qui s'exerceront sur elle.

4. **une patate** : pierre de petit ou de moyen calibre mais complètement informe qui s'insère entre les grosses pierres pour les caler et rendre cohérent l'ouvrage.

La première étape déterminante à tout chantier de pierre sèche est le tri du matériau disponible. Il s'agit de trier les pierres par forme et par taille afin de déterminer s'il y en a suffisamment de chaque type. Si on réutilise des moellons, d'un mur écroulé par exemple, il faudra adapter le mur aux quantités de pierres récupérées. Si on utilise du matériau provenant de carrière, le travail est plus simple car on peut varier les provenances pour avoir tous les types nécessaires (pierres de l'élévation, du chapeau...)

#### 1. Le cas d'un mur de soutènement

##### 1. Les fondations et le premier rang

- la fondation sur sol rocheux : dans ce cas, il faut mettre la roche à nu et la régler de façon à éviter tout risque de tassement et d'affouillement ultérieur.

- la fondation sur sol meuble : décaisser la fondation du mur (sur 20 cm minimum) et mettre en place un hérisson\* bien compacté. Seront ensuite installés des gros blocs pour créer une semelle susceptible de répartir le poids du mur : on veillera à ce que l'empâtement de la semelle soit supérieur à celui du mur.

Une fois la fondation terminée, le premier rang composé de massacans (Cf. encadré) peut être posé. Ces pierres lourdes doivent avoir une face\* propre (côté parement<sup>2</sup>) et des côtés s'ajustant aux pierres voisines. À l'arrière on met en oeuvre des patates (Cf. encadré) de différents modules pour que les massacans s'ajustent au mieux.

2. Mise en place des demoiselles (Cf. encadré) : ces pierres qui présentent une face intéressante pour le parement, sont disposées sur le mur en veillant à bien croiser celles du rang inférieur. Le rang est alors complété par des boutisses ou des contre-boutisses (Cf. encadré) dont le rôle est d'ancrer en profondeur le parement. Il est indispensable à cette étape de bien ordonner les pierres pour qu'elles aient une assise parfaite et des contacts francs avec leurs voisines. Il est parfois nécessaire de corriger un angle trop fort ou de supprimer une bosse malvenue.

Fig 3.A.1.1 : illustration des étapes de construction d'un mur de soutènement en pierre sèche.



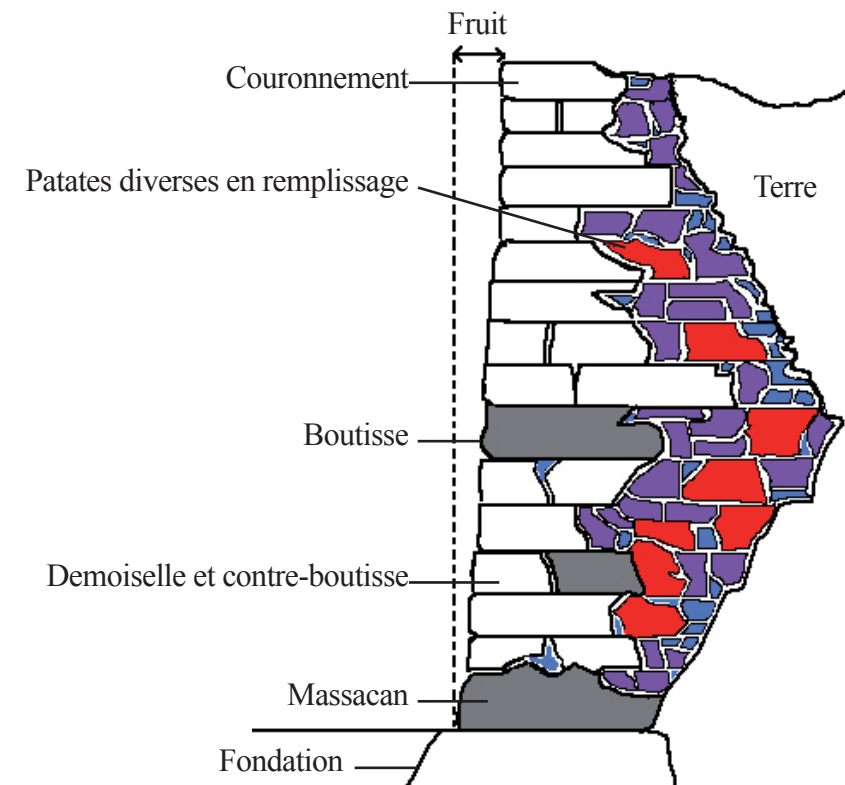
Étape 2 : mise en place des demoiselles (a), des boutisses (b) et des contre-boutisses (c)

Étape 3 : calage avec des patates (grosses, moyennes et petites)

3. Il s'agit maintenant de remplir la partie arrière du mur : des grosses patates (Cf. encadré), croisées avec le rang inférieur donnent la maille de base. Des moyennes servent ensuite à serrer les grosses. Les plus petites d'entre elles, servent à caler l'ensemble en se glissant dans les interstices les plus petits. Il ne faut absolument pas négliger cette étape de calage qui assure la cohérence du mur et donc sa longévité. On veillera à donner du fruit<sup>2</sup> au mur afin qu'il résiste mieux aux forces de poussée exercées par l'eau et par la terre.

4. Quand le mur a atteint la hauteur voulue, il faut mettre en place un couronnement. On assoit sur la dernière assise un rang de gros blocs, avec des faces supérieures, inférieures et latérales assez régulières (pour qu'elles reposent bien sur le rang inférieur et que le rendu esthétique soit agréable à l'oeil). Il faudra que l'alignement supérieur ait été au préalable réglé grâce à un cordeau et à un niveau.

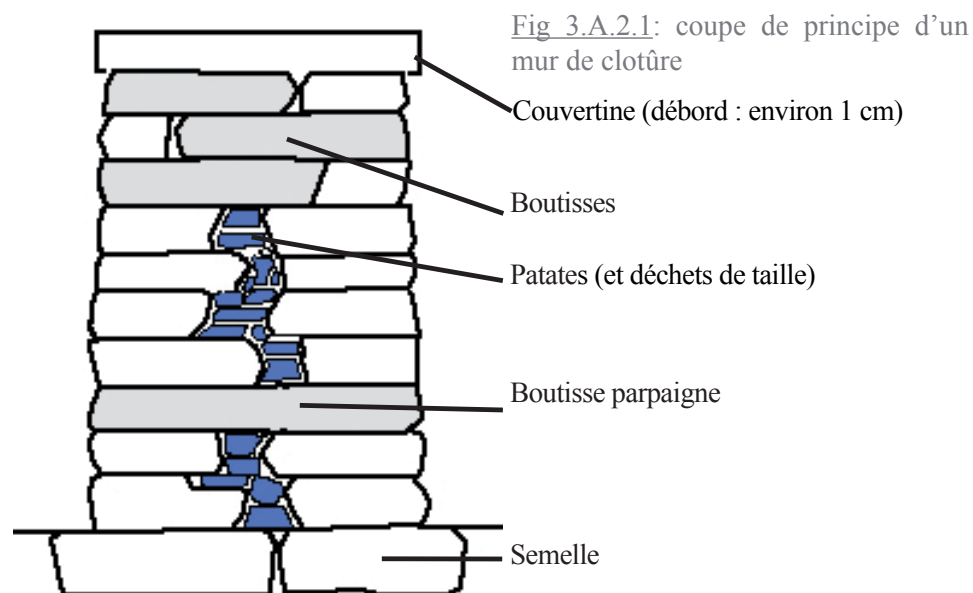
Fig 3.A.1.2 : coupe de principe d'un mur de soutènement.



## 2. Le cas d'un mur de clôture

Les étapes de construction sont similaires à celles utilisées pour un mur de soutènement à quelques différences près. En effet, le mur ayant deux parements visibles, il faudra utiliser des demoiselles, des boutisses ou des contre-boutisses à deux faces exploitables. Car s'ils ne sont pas rendus cohérents entre eux, les deux parements auront tendance à s'écarter l'un de l'autre. On veillera à utiliser régulièrement des boutisses parpaignes (Cf. encadré) qui lieront les deux côtés.

De plus, il est impératif que les patates soient bien serrées entre elles et surtout bien croisées entre les rangs. En effet, si certaines d'entre elles venaient à tomber, une pantoufle\* se créerait et le mur risquerait de se bomber à la base et de tomber. Enfin, sur les deux dernières assises, il est préférable de poser des boutisses allongées et croisées afin de renforcer le liaisonnement des parements (Cf. Fig 3.1.b).



## 3. Les règles d'or à respecter

1. Poser les pierres selon le plan de stratification : les pierres litées ou stratifiées comme le calcaire ou les schistes seront posées selon leur sens de stratification ou dans le sens du lit de carrière, pour du matériau neuf. En effet, elles seront beaucoup plus résistantes à la compression si l'on respecte cet usage. La pose en délit\* n'est acceptable que pour un matériau dense, compact et dur (granite par exemple).
2. Poser les pierres en assises horizontales : on édifiera des assises horizontales de préférence réglées en choisissant des pierres ayant la même épaisseur. Le tri et le classement des moellons est donc une étape impérative avant de débiter le chantier.
3. Pour obtenir un mur cohérent et éviter les coups de sabre\*, il est impératif de croiser les joints aussi bien en parement que sur l'épaisseur du mur.
4. Immobiliser les pierres dans six directions (5 dans le cas des parements) : chaque pierre doit être serrée à ses voisines et calée pour ne pas bouger. Pour le calage, on évitera les pierres friables susceptibles de s'écraser sous le poids de la maçonnerie.
5. Éviter le calage de parement : l'introduction à coup de massette de cales dans les joints d'un parement déjà monté est à proscrire. En effet, sous la pression, elles risquent de se déchausser et d'être éjectées.
6. Poser une arase<sup>2</sup> de grosses pierres : s'il n'est pas prévu de couronnement sur le faite du mur, il est conseillé d'y monter de gros blocs, spécialement mis de côté. Ils vont asseoir le mur et vont le rendre plus durable.